



L → DCL

PREFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Service Évaluation, Énergie, Valorisation de la Connaissance  
Département Appui à l'Autorité Environnementale

Nos réf. : 2017-0848  
Vos réf. :

Affaire suivie par : Emmanuelle GIRAULT  
Tél. 02 36 17 46 34 – Fax : 02 36 17 46 87

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le 7 SEP. 2017

Le directeur régional

à

Monsieur le Secrétaire général de la  
Préfecture du Loiret  
181, rue de Bourgogne  
45042 ORLEANS Cedex

**Objet :** Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R.122-7 du code de l'environnement

**Dossier :** Projet d'autorisation de prélèvement pour le forage d'alimentation en eau potable « La Souce de Bougis » à Courtenay (45)

**Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le :** 21 juin 2017

**Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale :** 21 août 2017

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement et en l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observation émise sur le dossier référencé ci-dessus.

L'information relative à l'absence d'observation émise dans un délai réglementaire est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle est à mettre en ligne sur le site Internet de la préfecture ; elle est également mise en ligne sur le site internet de la DREAL Centre-Val de Loire.

PREFECTURE DU LOIRET  
Secrétariat Secrétaire Général

11 SEP. 2017

Courrier arrivé

Le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement

Christophe CHASSANDE

Copie à : DJT 45

Adresse postale : 5, avenue Buffon – CS 96407 – 45064 ORLEANS Cedex 2  
Tél. : 02 36 17 41 41 – Fax : 02 36 17 41 01  
<http://www.centre.developpement-durable.gouv.fr>

